

Les édifices religieux de Montlaur

Rassurons les paroissiens de notre modeste village en précisant que celui-ci ne possède bien qu'une seule église. Notre sujet concerne l'évolution de cet édifice au cours des siècles, reconstruit à plusieurs reprises et en des lieux différents, justifiant ainsi l'emploi du pluriel dans le titre de notre article. Néanmoins, à la lecture de certains documents manuscrits conservés aux Archives Départementales de l'Aveyron, nous sommes moins affirmatif en ce qui concerne l'existence d'un seul bâtiment religieux dans notre village. Notre seule ambition réside en la communication de quelques repères chronologiques, susceptibles de faire progresser notre connaissance de l'histoire montlauraise.

En 1431, le pape Eugène IV unit à la mense capitulaire de Vabres le prieuré de Montlaur. Le 25 janvier 1442 se tient le procès de la fulmination (condamnation) de cette décision, à la demande du juge et commissaire apostolique Guy abbé de Jaussels. Quelques années après, une quittance du 14 janvier 1449 nous livre le nom du vicaire de Montlaur, Durand Docheter. Ces informations proviennent d'un registre du XVII^e siècle où sont recopiés tous les anciens actes relatifs au Chapitre de Vabres¹. Notes lapidaires certes mais qui confirme dès cette époque que la communauté évolue sous la bienveillance d'un religieux, et possède un lieu de prière.

L'église Saint-Julien

Vers 1449 ou 1450, Pierre Sirvain de Montlaur revendique la propriété d'une terre située « *al pons st Julien* » près du chemin public « *tandant de l'église St Martin vers l'église St Julien* »². Le 3 mars 1449, le nom de ce dernier édifice réapparaît dans un bail concernant le Mas Sylvestre (près du Mazet). Nous sommes donc en présence de deux édifices distincts, mais nous ne pouvons affirmer leur utilisation simultanée comme lieux de culte. Le compoix de Montlaur établi en 1672-1673³ confirme l'existence de ce premier édifice dans les biens qualifiés de communaux : « *Un pattu et cazal ou estoit anciennement lesglise de Saint-Julien confronte du levant, midy et septentrion avec terre des Revel, de Pierre Audiguier, couchant avec terre d'Antoine Maurel contenant trois boisseaux* ». Si la localisation exacte reste délicate, cet édifice a bien existé et le nom du saint se retrouve à plusieurs reprises pour qualifier des lieux. Dans le même manuscrit se trouve ainsi mentionné le cimetière « *de Messieurs de la Religion prétendue réformée, au lavoir de Saint Julien, confrontant du levant avec le chemin de St Julien...* ». En l'état actuel de nos connaissances, ces seules mentions attestent de la présence de cette construction dont l'ancien cadastre nous confirme la destruction totale à la fin du XVII^e siècle.

La première église Saint-Martin

Attesté dans l'acte ci-dessus son emplacement reste lui aussi incertain, tout comme son éventuel remplacement de l'église Saint-Julien. Les archives du Chapitre de Vabres, exploitées également par le chanoine Frédéric Hermet⁴, comportent plusieurs références à l'église de Montlaur mais sans préciser son vocable :

- le 6 septembre 1555 Antoine Corcorail, vicaire perpétuel du village, sollicite le chapitre pour l'augmentation de sa portion congrue. Dans le futur accord figure la conservation des oblations perçues en la dite église et en son cimetière « *qu'on appelle Le Bourrouil* ». De plus le religieux est tenu de « *contribuer pour la quatrième partie de la réparation et fabrique de la dite église...* ».
- Dans un jugement rendu le 4 avril 1598, le Chapitre de Vabres obtient la nomination d'experts pour la réparation de l'église contre l'avis du syndic de Montlaur. Le différent entre les deux parties ne s'apaise pas aussi facilement car « *les paroissiens de l'église St Martin de Montlaur* » intentent un procès devant le parlement de Toulouse. Par la transaction passée le 2 février 1619, ces derniers renoncent à leur action en justice et un accord est trouvé avec le syndic du Chapitre.

Si la nature du conflit reste floue, l'existence de l'église placée sous le vocable de saint Martin se confirme.

La nouvelle église Saint-Martin

L'édifice précédent n'étant vraisemblablement plus en état de recevoir les fidèles, ceux-ci accueillent avec bienveillance une donation qui va résoudre momentanément leur problème :

* Par un acte de vente rédigé le 20 novembre 1606⁵, Isaac Grach et Solier de Gazels cèdent au Chapitre deux maisons et un pattu, situé au faubourg dit Lou Barry de Grach. L'ensemble sera transformé pour servir d'église « *à faire le service divin comme les paroissiens du dit Montlaur ont agréé* ».

Suite à la transaction passée avec le Chapitre en 1619, les Montlaurais avaient renoncé définitivement à leur projet de réparation de la première église. L'année suivante, le 6 mai 1620⁶, Jeanne de Lévis comtesse de Caylus vient à leur

¹ Inventaire du Chapitre de Vabres, AD 4 G 14

² AD 4 G 14 page 370

³ AD 2 E 165-2

⁴ Revue Historique de Rouergue, n°4, 15 avril 1924, p.37

⁵ AD 4 G 14 acte n° 274

⁶ AD 4 G 14 acte 277

secours. Par une procuration donnée à Jean Grimoard de Thubière, elle donne une partie du vieux château de Montlaur pour bâtir une nouvelle église. De six cannes de long sur quatre de large, la terrain est délimité à l'est par un fossé, à l'ouest par une partie d'une ancienne salle (découverte) du château, au sud par le rocher surplombant la rivière et au nord avec l'écurie du château. La donation comprend aussi une tour en ruine située sur l'un des côtés et au pied de laquelle une porte sera ouverte pour assurer le service du château.

La construction de la nouvelle église St Martin s'effectue dans les décennies suivantes puisque le 2 septembre 1658 Jean d'Annat, père, et Jean d'Annat, fils, échangent une maison de deux étages située « *proche de l'église où se fait le service divin bâtie de nouveau (récemment) près le château...* »⁷.

Le compoix de 1672-73 n'apporte pas d'information sur l'église paroissiale, se contentant de la situer géographiquement. Ce registre énumère aussi les nombreuses terres, issues vraisemblablement de dons testamentaires, que l'Oeuvre⁸ de Saint-Martin possède autour du village. Un lieu-dit communal conserve aujourd'hui encore le souvenir de l'une de ces possessions sous la dénomination du « *Champ de Saint-Martin* ».

Sur les divers religieux servant la paroisse, les documents restent laconiques sur leurs noms. Le verbal du synode de Vabres en 1678⁹ ne fait ainsi référence pour la Doyenné du Pont-de-Camarès qu'au « *Recteur Saint-Martin de Montlaur* ».

Pendant près d'un siècle, les actes manuscrits restent muets sur l'église paroissiale. En 1762, son état de conservation provoque l'inquiétude des paroissiens et suscite plusieurs courriers de l'intendant De Gourgue au subdélégué Neirac. Ce dernier nomme un expert pour évaluer les réparations à entreprendre à l'église, au cimetière, au presbytère, et sur une maison en voie d'acquisition pour agrandir ce dernier. L'adjudication des travaux se déroule le dimanche 23 mai 1762 à Vabres. Concernant l'édifice religieux, les réfections portent sur de multiples points :

- Construction d'un parapet sur le parvis, côté Dourdou, pour éviter que les fidèles ne fassent une chute de la falaise.
- Confection d'un baldaquin en bois pour protéger l'autel des fragments de lauzes qui se détachent du toit.
- Aménagements divers : seuil d'entrée à modifier, vitraux de la nef à réparer, agrandissement du confessionnal (prévision d'un nouveau en bois de peuplier), blanchiment des murs à la chaux.

Ces travaux donneront lieu à une polémique du fait de leur exécution tardive et des surcoûts facturés. Ils sont alors suspendus et en 1780 les divers partenaires du projet tentent encore de trouver une solution acceptable¹⁰.

Sollicité par les marguilliers de Montlaur, l'entrepreneur du bâtiment Pierre Caillol de St Affrique dresse un devis en date du 27 février 1807, pour réparer « *leur vieille et ancienne église* ». Son constat ne porte plus sur des améliorations mais bien sur des problèmes de structure de l'édifice dont il estime la dépense à 993 francs :

- La façade sur le Dourdou se lézarde et nécessite la construction d'un contre-mur.
- Le contre-mur déjà existant s'affaisse et doit être consolidé.
- Le toit de la nef doit subir une réfection totale (huit charretées de tuiles seront utilisées à cet effet).

Mais la fabrique et les autorités locales ne possèdent pas le financement de ce projet qui s'éternise et provoque l'envoi de pétitions au préfet du département. Le 13 mars 1814 en la mairie de Belmont, l'adjudication des travaux s'effectue au profit du sieur Bousquet et Pierre Thomas, maçon de St Affrique, pour la somme de 435 francs. Malheureusement lors du chantier, les dégâts s'avèrent plus importants : fondations instables, charpente vermoulue, sans oublier la façade de la porte d'entrée qui menace ruine. La facture initiale s'alourdit pour les paroissiens et le conseil municipal qui se tourmentent vers la préfecture pour obtenir des fonds complémentaires¹¹.

Les problèmes financiers se règlent puisque l'évolution du bâtiment se poursuit avec l'ajout d'une travée en 1827 (face à la porte actuelle), puis d'une seconde en 1865 (vers la tribune). Malgré le désir de conserver l'édifice ancien, celui-ci devient trop exigü pour les fidèles. Un projet de reconstruction entrepris en 1897 ne verra pas le jour, malgré une souscription importante réalisée auprès des paroissiens. Un nouvel édifice religieux voit le jour en 1926, celui que nous fréquentons aujourd'hui, placé également sous le vocable de Saint-Martin. Mais il s'agit là d'une autre histoire ...

André et Mariette Leclair

⁷ AD 4 G 14 acte n° 278

⁸ Œuvre: Fabrique d'une paroisse, ensemble des biens affectés à l'entretien du culte catholique et gérés par les fabriciers, fabriciens ou marguilliers (supprimée par la loi de séparation du 9 décembre 1905).

⁹ Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, Tome XVIII, imp. Carrère, Rodez, 1916, p.253.

¹⁰ AD 2 E 21-35

¹¹ 25 mai 1814, AD 2 E 21-35